



Acquisition véhicule neuf

Par wiking33

Bonjour,
Souhaitant faire reprendre mon véhicule par le concessionnaire chez qui j'avais effectué l'achat, en m'engageant ensuite pour l'achat d'un nouveau véhicule toujours chez le même concessionnaire, j'ai reçu une offre de reprise qui ne fait pas référence à la valeur argus, mais qui s'appuie sur la facture réglée lors de l'acquisition du 1er véhicule, facture qui tient compte d'une remise commerciale obtenue à l'époque. En conclusion, le concessionnaire fait référence à l'achat précédent, net de remise pour la base du calcul de la reprise, appliquant ensuite une dépréciation suivant les règles habituelles, au lieu d'appliquer ces mêmes règles mais sur la valeur réelle du véhicule avant toute remise commerciale. Cette méthode ne serait bien entendu pas possible si je changeais de marque et donc de concessionnaire. Je ne trouve pas la méthode franchement très commerciale voire plus...
Quel serait votre avis ? Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si l'offre de reprise ne vous convient pas, vous êtes libre de la refuser et de proposer votre véhicule pour reprise ailleurs ou de le revendre directement.

Par wiking33

Bonjour,
Bien entendu je suis tout à fait d'accord avec vous, mais ma réflexion portait plutôt sur une règle qui s'applique lors de ces échanges, qui est la référence à l'argus, professionnel s'agissant d'une reprise par un garage ou un concessionnaire.
Le véhicule mis à la vente doit être apprécié suivant cette référence, en fonction d'un certain nombre de critères, et non pas me semble-t-il suivant la dernière facture réglée...
Je n'ai jamais vu ce cas, même si le plus souvent j'ai pu vendre mes véhicules à des particuliers, mais aussi à des concessionnaires proposant des marques différentes et qui donc ne pouvait pas faire référence à une ancienne facture comportant une remise lors de l'achat. En conclusion, si vous changez de voiture, surtout ne reprenez pas la même marque car vous serez pénalisé, ou alors si vous voulez absolument la même marque, adressez-vous à un concessionnaire de la même marque mais du département voisin....

Par yapasdequoi

C'est la seule loi de l'offre et de la demande.
Faites jouer la concurrence.